

**Relevé de décisions du Conseil d'Administration de
l'Université Polytechnique Hauts-De-France
Séance du 7 mars 2019**

Etaient présents ou représentés :

Personnalités extérieures :	ASSE Addallah, représentant d'une entreprise de moins de 500 salariés, COLSON Aurore, représentant de la Région Hauts de France, DEBURGE Eric, représentant de la communauté d'agglomération Valenciennes Métropole SAYDON Laurence, représentant d'un établissement d'enseignement secondaire
Collège A des professeurs des universités	ARTIBA Abdelhakim COUTELLIER Daniel DUQUENNOY Marc GUERRA Thierry-Marie TRICOTEAUX Arnaud
Collège B des autres enseignants chercheurs et enseignants	ALPHONSE-TILLOY Isabelle BOUCHART Franck CHAMPAGNE Philippe ENJALBERT Simon
Collège des personnels de Bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniciens, sociaux et de santé Biatss	LESUEUR Denis RUTKOWSKI Pascal TURPIN-WINTER Hélène
Collège des Usagers	FOURNEL Pierre GIRARD Quentin LASMI Kamelia HELON Gaétan
Membres de droit	Madame la Rectrice de l'Académie de Lille ou son représentant Monsieur le directeur général des services Madame l'agent comptable
Membres invités	HARMAND Souad, vice-présidente du conseil d'administration, BARBIER Franck, vice-président de la commission de la formation, KUSTOSZ Isabelle, vice-présidente déléguée aux ressources humaines, POIRRIEZ Vincent, vice-président délégué aux affaires juridiques, TRUFFERT Françoise, directrice du service commun de la documentation GODEAU Emmanuel, commissaire aux comptes, MACREZ Sabine, Chef du projet « Hubhouse », VAGANAY François, directeur général des services adjoint, VARAGO Manuel, pour compte rendu
Ont donné pouvoir	DEBURGE Eric à ARTIBA Abdelhakim KRAS Anne-Marie à COUTELLIER Daniel LAGAE Véronique à DUQUENNOY Marc USEILLE Philippe à ALPHONSE-TILLOY Isabelle RENAUX Dominique à TURPIN-WINTER Hélène EDART Cédric à RUTKOWSKI Pascal PAILLOUS Françoise à COLSON Aurore

Monsieur le Président du conseil d'administration, accueille les conseillers à 14 h 30.

Monsieur le Président ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

Le quorum étant atteint, la séance du conseil débute à 14 h 40.

RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2018

Monsieur le Président présente le relevé de décisions.

Décision

Le conseil d'administration approuve le relevé à la majorité des voix.

Pour : 26 voix
abstention 1

DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LE HUBHOUSE

Monsieur le Président donne la parole à madame la responsable du projet qui présente la demande de financement au titre du Fonds Européen de Développement Régional pour la période 2019-2020. Il s'agit de mettre en œuvre des actions d'accompagnement des étudiants au développement de l'esprit d'entreprise.

Le coût total de l'opération s'élève à 280 000 euros, le financement sollicité est d'un montant de 168 000 euros

Position : le représentant des étudiants de la liste CGT indique qu'il votera contre en raison du manque de garanties sur le respect des droits sociaux des étudiants.

Décision

Le conseil d'administration approuve à la majorité des voix la demande de subvention.

Pour : 26 voix
Contre : 1 voix

COMPTE FINANCIER 2018

Monsieur le Président donne la parole à madame l'agent comptable qui présente le compte financier de l'exercice 2018 selon les éléments suivants :

- 1/ éléments d'exécution budgétaire suivants :
 - 1 068 ETPT sous plafond et 127 ETPT hors plafond ;
 - 117 6 834 € d'autorisations d'engagement ;
 - 117 930 668 € de crédits de paiement ;
 - 113 829 576 € de recettes ;
 - 4 101 092 € de solde budgétaire ;
- 2/ éléments d'exécution comptable suivants :
 - 3 090 574 € de variation de trésorerie ;
 - 837 641 € de résultat patrimonial ;
 - 3 702 470 € de capacité d'autofinancement ;
 - 1 167 413 € de variation du fonds de roulement.

Le montant des ressources est en augmentation par rapport à l'année précédente.

La dotation de l'Etat augmente de plus de 2 millions d'euros notamment dans le cadre de l'accompagnement des charges de personnels et dans le cadre aux opérations de mise en sécurité et de mise aux normes d'accessibilité des bâtiments.

Les Produits exploitation, c'est-à-dire les ressources propres sont en augmentation de 17 % en 2018. L'ensemble des ressources propres sont en augmentation (notamment l'apprentissage + 7, 6%, la formation continue + 17%, prestation de recherche + 27%).

S'agissant des charges, il est observé une augmentation de 3,66% due notamment aux dépenses d'énergie, aux dépenses d'entretien pour le maintien du patrimoine, aux dépenses de nettoyage, aux missions, aux dépenses de réception, et aux dépenses de formation continue du personnel.

Le poste « autres dépenses » augmente en 2018 en raison du paiement des cotisations 2017 et 2018 dans le cadre de l'IRT-Railenium (500K€), au paiement d'un redressement dans le cadre du FIPHFP au titre de l'année 2017 (161 k€) et à l'augmentation du coût des redevances liée à l'acquisition de nouveaux logiciels.

Les dépenses d'investissement augmentent de 114% par rapport à l'année 2017 en raison de la mise en œuvre de programmes de constructions nouvelles ou de rénovation des bâtiments existants tels que la construction des bâtiments ITD, IIM, la rénovation des logements de fonction, les travaux d'accessibilité des ascenseurs. Le financement est assuré par la capacité d'autofinancement, par des ressources externes et par un prélèvement sur le fond de roulement.

Les dépenses de personnel sont en augmentation de 3,37% principalement expliquée par l'augmentation des rémunérations principales liée à de nouveaux recrutements, par l'augmentation du nombre d'heures complémentaires liées à l'augmentation des actions de formation continue, par la mise en œuvre du régime indemnitaire, et à des facteurs externes : GVT (865 K€), PPCR, CSG (3914 K€) en partie compensés par l'augmentation de la dotation Etat.

La part des dépenses de personnel sur les produits encaissables dit « ratio DIZAMBOURG » s'établit à 84%.

Le ratio est en baisse grâce à l'augmentation des produits, qui est un objectif de l'établissement, ce qui doit permettre à terme de faire correspondre le ratio à la préconisation du ministère (83%).

Le commissaire aux comptes prononce une certification des comptes pure et simple. Il note un élément significatif ayant contribué à l'augmentation du fond de roulement : le remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée effectué au titre des années antérieures.

Position : le représentant des étudiants de la liste CGT indique qu'il s'abstiendra en raison du manque d'engagement financier de l'Etat.

Décision

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration vote à la majorité des voix le compte financier de l'exercice 2018.

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de 837 641 euros € en réserves.

Pour : 26 voix

abstention : 1 voix

PRIMES POUR CHARGES ADMINISTRATIVES ET POUR RESPONSABILITE PEDAGOGIQUE 2019

Monsieur le Président donne la parole à madame la vice-présidente déléguée aux ressources humaines. Elle présente deux tableaux reprenant le même schéma que l'année passée.

Liste des fonctions et responsabilités administratives éligibles au titre des PCA

Fonctions et responsabilités administratives (**)	Taux maximal (€)
Vice-Président	9 170
Directeur de composante de formation (hors IUT et ENSIAME)	6 175
Directeur adjoint de composante de formation (*)	4 370
Chef de département (IUT et ENSIAME) (*)	4 370
Directeur de service commun	3 325
Mission temporaire d'au moins un an (chargé de mission UPHF) (*)	1 615
Directeur de composante de recherche comportant plus de 80 permanents	6 175
Directeur de composante de recherche comportant entre 40 et 80 permanents	4 500
Directeur de composante de recherche comportant moins de 40 permanents	3 000
Directeur adjoint de composante de recherche comportant plus de 80 permanents (*)	4 370
Directeur adjoint de composante de recherche comportant entre 40 et 80 permanents (*)	3 000
Directeur adjoint de composante de recherche comportant moins de 40 permanents (*)	2 000
Responsabilité d'une équipe, axe, département ou thème regroupant au moins 40 permanents (*) Direction d'une fédération de recherche ou d'un laboratoire international associés au CNRS (*) Coordination d'un projet de recherche structurant multipartenaires régional, national ou international (*)	3 000
Responsabilité d'une équipe, axe, département ou thème regroupant entre 20 et 40 permanents (*)	2 000
Responsabilité d'une équipe, axe, département ou thème regroupant moins de 20 permanents (*)	1 000

(*) Les primes au titre de ces fonctions et responsabilités sont exclusives de toute décharge d'enseignement.

(**) Le montant attribué pour plusieurs fonctions ou responsabilités administratives est plafonné au montant maximal de la PCA la plus élevée du cumul.

Liste des fonctions et responsabilités pédagogiques éligibles au titre des PRP

Fonctions et responsabilités pédagogiques (**)	Montant minimal (€)	Montant maximal (€)
Directeur des études d'une composante de formation	1 500	3 000
Directeur des formations par apprentissage d'une composante de formation	1 500	3 000
Directeur de filière d'enseignement	500	2 000
Prospection et relations avec les entreprises dans le cadre de l'apprentissage, de la recherche de stages ou de travaux personnels d'étudiants	500	2 000
Relations internationales d'une composante de formation	500	2 000
Coordination pédagogique d'un groupe de 13/26 apprentis	500 / 750	1 000 / 1 500
Autres responsabilités pédagogiques	500	1 000

(**) Le montant d'une PRP attribuée pour plusieurs fonctions et responsabilités pédagogiques est plafonné à 96 fois le taux de l'indemnité pour travaux dirigés.

Les montants sont exprimés en brut. Le net perçu est la résultante du calcul de la paye par la DRFIP qui déduit les charges, variables selon les situations individuelles

Position : Le Président note que la corrélation entre la charge de travail exigée par la prise de responsabilités pédagogiques et le montant des primes ne motive pas les personnels à prendre ces responsabilités.

Le représentant des étudiants de la liste CGT indique qu'il votera contre en raison du manque d'engagement financier de l'Etat.

Décision

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration vote à la majorité des voix les fonctions et responsabilités et le régime indemnitaire afférent.

Pour : 26 voix

contre : 1 voix

CALENDRIER DE FERMETURE 2019-2020

Monsieur le Président donne la parole à madame la vice-présidente déléguée aux ressources humaines. Elle présente les périodes de fermeture de l'établissement pour l'année universitaire 2019-2020.

Noël	Du 21 décembre 2019 à 13 h au 6 janvier 2020 matin	8 jours
Hiver	Du 22 février 2020 à 13h au 2 mars 2020 matin	5 jours
Printemps	Du 18 avril 2020 à 13h00 au 27 avril 2020 matin	5 jours
Ascension*	Du 20 mai 2020 au soir au 25 mai 2020 matin	1 jour
Eté	Du 18 juillet 2020 à 13h au 17 août 2020 matin	19 jours
		Soit 38 jours

Position : la bibliothèque universitaire suit un régime particulier du fait de l'obtention du label « Noctam-BU »
Les bibliothèques sont ouvertes pendant les vacances d'hiver et de printemps.

Le représentant des étudiants de la liste CGT indique qu'il votera contre en raison du manque de services offerts aux étudiants restant sur les campus lors des périodes de fermeture

Décision

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration vote à la majorité des voix les périodes de fermeture en 2019/2020.

Pour : 26 voix

contre : 1 voix

NOTE STRATEGIQUE- ACCREDITATION INSA

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le vice-président de la commission de la formation. Il présente la note stratégique en vue du dépôt du dossier d'accréditation des formations d'ingénieurs auprès de la commission des titres d'ingénieur. La commission demande que le conseil d'administration de l'établissement adopte une stratégie dans le cadre du futur établissement expérimental comprenant l'INSA Hauts-de-France.

Décision

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration vote à la majorité des voix la note stratégique

Pour : 26 voix

contre : 1 voix

STATUTS DE LA FONDATION PARTENARIALE

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le directeur général des services. Il présente des statuts modifiés suite aux remarques du Rectorat.

Il présente pour information les personnes qui vont être désignées par le Président en qualité de membres fondateurs

- Philippe DULION
- Abdelhak KABILA

Il présente ensuite au vote du conseil la candidature de 2 personnes physiques en qualité de représentant du personnel.

- Thierry-Marie GUERRA
- Françoise TRUFFERT

Il présente enfin au vote du conseil la proposition du Président au sujet des 4 représentants des personnalités qualifiées :

- Luciano BIONDO, représentant de la société de Toyota Motor Manufacturing
- Jean-Pierre CHOEL, représentant de la société Promocil
- Stéphane RIVENQ, représentant de la société Faurecia
- Abdallah ASSE, à titre personnel

Il conclut en demandant au conseil de bien vouloir accorder une délégation au Président pour conclure tous les actes nécessaires à la constitution de la fondation.

Position : le représentant des étudiants de la liste CGT indique qu'il votera contre en raison du mode de financement privé des universités qu'implique ce type de structure.

Décision

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration vote à la majorité des voix les statuts modifiés, la désignation des personnes membres du conseil d'administration de la fondation, et la délégation de pouvoir.

Pour : 26 voix

contre : 1 voix

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PLAN REGIONAL DE FORMATION

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le directeur général des services qui présente la demande de 978 000 euros au titre de l'appel à projet 2019-2020 du programme régional de formation « se former dans l'enseignement supérieur ».

Décision

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration vote à la majorité des voix la demande de subvention.

Pour : 26 voix

abstention: 1 voix

DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE POUR LE PLAN REGIONAL DE FORMATION

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le directeur général des services qui présente une demande complémentaire pour l'année 2018-2019 de 35 000 euros au titre du programme régional de formation « se former dans l'enseignement supérieur » dans le cadre de l'action PIC-DAEU.

Décision

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration vote à la majorité la demande de subvention.

Pour : 26 voix

abstention: 1 voix

PROJET PRELUDE-DIPLOME UNIVERSITAIRE PROJET PERSONNEL

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le vice-président de la commission de la formation. Il présente pour information l'architecture des nouveaux cursus universitaires constituée par un diplôme d'université « pluridisciplinaire projet personnel » et par une licence.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président indique, à la suite de questions des conseillers, que des formations de master auront lieu sur le site Arenberg pour utiliser les équipements audiovisuels pour la formation des étudiants.

S'agissant des droits d'inscription des étudiants étrangers hors union européenne, l'établissement ne demandera pas de frais supplémentaires aux étudiants étrangers déjà inscrits.

En l'absence d'autre question, monsieur le Président remercie l'ensemble des membres et lève la séance à 17h15.

Le 20 mars 2019

Le Président de l'Université,


Professeur Abdelhakim ARTIBA